
NORME INTERNATIONALE



3158

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Instruments horaires — Symbolisation des positions de contrôle

Timekeeping instruments — Symbolization of control positions

Première édition — 1976-02-01

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

CDU 681.11 : 658.562

Réf. n° : ISO 3158-1976 (F)

Descripteurs : instrument de mesure du temps, orientation, symbole.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3158 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 114, *Horlogerie*, et soumise aux Comités Membres en avril 1975.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Japon	Tchécoslovaquie
Allemagne	Mexique	Turquie
Espagne	Portugal	U.R.S.S.
France	Royaume-Uni	
Irlande	Suisse	

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

Instruments horaires — Symbolisation des positions de contrôle

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe les spécifications concernant la définition et les désignations des positions d'essai pour tout instrument horaire, quels que soient son type, sa construction et ses dimensions.

2 DÉFINITION

La position d'un instrument horaire ou de son mouvement se réfère à la direction **Z** qui est orientée dans le sens inverse de celui de l'accélération due à la pesanteur (figures 1 et 2). Elle est indiquée par les angles λ et ϑ qui sont définis comme suit :

a) λ est l'angle de rotation de l'instrument horaire autour de l'axe **X** qui est perpendiculaire au plan du cadran (figure 1). La rotation est effectuée dans le sens inverse de celui des aiguilles.

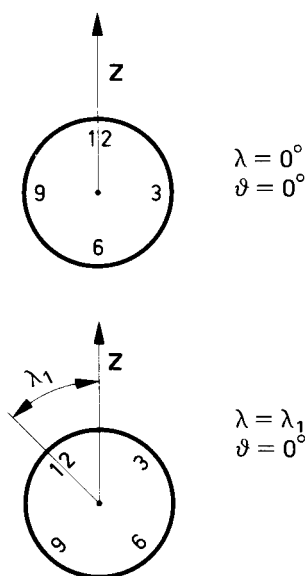


FIGURE 1

La plage de λ est : $0^\circ \leq \lambda < 360^\circ$. (La plage de λ est comprise entre 0° et une valeur inférieure à 360° .)

b) ϑ est l'angle de rotation de l'instrument horaire autour de l'axe perpendiculaire au plan **ZX** (figure 2).

$\vartheta > 0^\circ$ signifie une rotation du point momentanément le plus haut du cadran lorsque ce point s'éloigne de l'observateur.

$\vartheta < 0^\circ$ signifie une rotation du point ci-dessus lorsque ce point se rapproche de l'observateur.

La plage de ϑ est : $-90^\circ \leq \vartheta \leq +90^\circ$. (La plage de ϑ est comprise entre $\pm 90^\circ$.)

c) Pour $\lambda = 0^\circ$ et $\vartheta = 0^\circ$, l'axe passant par 6 heures et 12 heures doit coïncider avec la direction **Z**.

(Pour les instruments horaires sans cadran conventionnel et pour les mouvements, les spécifications du chapitre 4 sont applicables.)

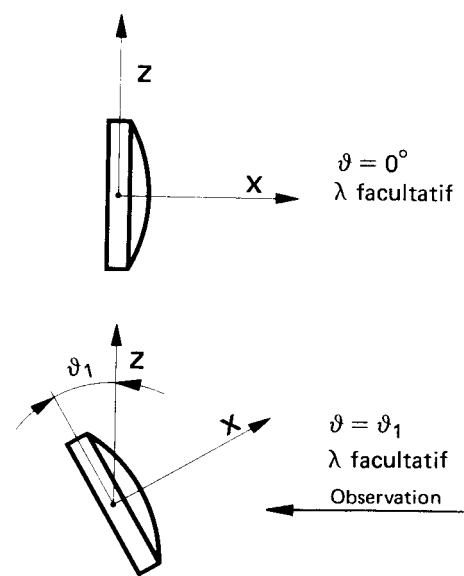


FIGURE 2